

Bienvenue à la Ville de Mirabel!

Tu souhaites faire partie d'une municipalité dynamique et en pleine expansion? Tu aimes travailler dans un environnement qui favorise la collaboration et le travail d'équipe?

Les défis te motivent et tu aimes faire avancer les choses? Ça tombe bien, nous sommes à la recherche d'une perle!

Comptant près de 65 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18e ville en importance au Québec et est reconnue pour la qualité de vie, les grands espaces et la proximité de la nature.

Viens rejoindre une municipalité pleine de vie, on a hâte de te parler!

À Mirabel, on M la vie!

Étudiant en droit à la division contentieux de la Ville de Mirabel

Titre du poste : Étudiant en droit à la division contentieux de la Ville de Mirabel

Service: Direction générale

Domaine d'emploi : Direction générale Statut : Personne salariée non-syndiquée

Nombre de poste : 1

Numéro de concours : J0425-0052 Date d'affichage : Le 2 avril 2025

Date de fin d'affichage: Le 16 avril 2025

Nature du travail:

La Ville de Mirabel requiert les services d'un étudiant en droit à la division contentieux pour une durée de 12 semaines.

Sous la supervision de la Chef de division contentieux, l'étudiant :

- Effectue des recherches juridiques et participe à l'élaboration de la théorie d'une cause ;
- Rédige des projets d'actes de procédures en collaboration avec les avocats de la division ;
- Collabore à la préparation et à la gestion des dossiers de poursuites ;
- Accomplis toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Exigences:

- Avoir complété au moins une année au baccalauréat en droit et être étudiant dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à l'automne 2025;
- Être autonome, motivé et faire preuve de jugement.

Horaire de travail:

L'horaire régulier de base est de 35 heures par semaine du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h45 et le vendredi de 8h à midi.

Conditions de travail:

Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail. L'échelle salariale débute au salaire minimum en vigueur plus 1,00\$.

INSCRIPTION

Pour visualiser l'offre d'emploi, veuillez suivre le lien hypertexte suivant :

https://clients.njoyn.com/CL4/xweb/xweb.asp?tbtoken=ZVxQRBpYDVB7anxwMVIhFU88BWloaVUue1 JMIV1%2BCHldWTFoKjVpcGF8BEIYGhJTTnVgF3Y%3D&chk=ZVpaShM%3D&clid=71754&page=job details&jobid=J0425-0052&BRID=EX407588&SBDID=1&LANG=2

Pour postuler, vous devez au préalable créer votre profil dans la section « Mon Profil » avant la date de fin d'affichage et appuyer sur le bouton « Postuler maintenant » au bas de l'écran. Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises via le site Internet de la Ville de Mirabel et être accompagnées d'une lettre expliquant votre intérêt pour ce poste. Toute candidature incomplète ou reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier sera refusée.

La Ville de Mirabel propose un environnement de travail où le respect, la diversité, l'équité et l'inclusion sont des valeurs premières. Nous invitons toutes personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes en situation de handicap. Également, n'hésitez pas à nous faire part d'arrangements spéciaux nécessaires, advenant que vous soyez invités à un processus de sélection.

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.